

Droit allocations pour inaptitude a travailler

Par thierry85, le 01/02/2014 à 15:39

j'ai perdu 2 emploi dont un cdi pour problème relationnel, mon psychiatre vient de me mettre inapte a travailler pour trouble psychotique . je suis déjà reconnu travailleur handicapé a 50% pour d'autre problème de santé.avec 2 ans de chomage , je n'ai rien obtenu de cap emploi et d'ailleur m'a refusé des formations.je dois voir la psychologue de cap emploi pour la 2 fois le 11 février car j'ai fais une demande de AAH , il n'étais pas au courant de mais problème psychologique.maintenat que va-t-il se passer , vu que mon psychiatre qui m'a mis inapte a travailler ne fais pas partie de cap emploi (cotorep) ? et si une allocation comment sera-t-elle calculé ? MERCI POUR LES RENSEIGNEMENTS

Par opium, le 06/05/2014 à 21:01

bonjour si ton psy t as mis inapte a travailler tu es donc en invalidité et je pense que si tu touche une aah tu n'auras pas grand chosecar tu es reconnu que a 50%.aussi ils vont examiner ta situation pour le calcul de la pension, si tu es marié et voir les revenus de ta compagne etc. Aussi je ne crois pas que I on peut avoir une pension d invalidité et une aah en mème temps.renseigne toi sur le site de la MDPH.bon courage